

MAIRIE
DE
PONTGIBAUD
PUY-DE-DÔME



Code Postal : 63230
Téléphone: 04.73.88.70.42

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 JUILLET 2020.**

Étaient présents : Mme BLOSSE Monique, M. LASSALAS Jean-Jacques, M. RABATEL Jean, Mme DONNET Anne-Michèle, M. FOURNIER Alain, M. BOUBET Julien, Mme MEUNIER Valérie, M. BARBECOT Quentin, M. MAURY Julien, M. MULLER Jacques, M. MALLEPERTUS Roland, M. FOURNIAL Franck, M. BARBARY Pierre.

Absentes excusées et représentés : Mme GANDEBOEUF Andrée représentée par M. LASSALAS Jean-Jacques et Mme DUPECHAUD Marie-Isabelle représentée par M. MULLER.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme BLOSSE Monique, représentant M. Jean-Pierre OUACHEM, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Mme BLOSSE Monique, M. LASSALAS Jean-Jacques, M. RABATEL Jean, Mme DONNET Anne-Michèle, M. FOURNIER Alain, Mme GANDEBOEUF Andrée, M. BOUBET Julien, Mme MEUNIER Valérie, Mme DUPECHAUD Marie-Isabelle, M. BARBECOT Quentin, M. MAURY Julien, M. MULLER Jacques, M. MALLEPERTUS Roland, M. FOURNIAL Franck, M. BARBARY Pierre.
, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame Monique BLOSSE, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MAURY Julien.

ELECTION DU MAIRE.

La Présidente, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal a remis, fermé, à la Présidente son bulletin de vote écrit sur du papier blanc.

Premier tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Avec une abstention et un bulletin blanc, le nombre de suffrage exprimé était de 13.
Majorité absolue : 7 voix.

Ont obtenu :

M. Jean-Jacques LASSALAS : 13 voix.

M. Jean-Jacques LASSALAS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Sous la présidence de M. LASSALAS Jean-Jacques élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Président a indiqué que la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au Maire maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT.

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes que l'élection du Maire, et sous la présidence de M. Jean-Jacques LASSALAS élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin.

Avec une abstention et un bulletin blanc, le nombre de suffrages exprimés était de 13.
Majorité absolue : 7 voix.

Ont obtenu :

Mme DONNET Anne-Michèle : 13 voix.

Mme DONNET Anne-Michèle, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée premier adjoint et a été immédiatement installée.

ELECTION DU SECOND ADJOINT.

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes que l'élection du Maire, et sous la présidence de M. Jean-Jacques LASSALAS élu Maire, à l'élection du second adjoint.

Premier tour de scrutin.

Avec un bulletin blanc, le nombre de suffrages exprimés était de 14.
Majorité absolue : 8 voix.

Ont obtenu :

Mme BLOSSE Monique : 14 voix.

Mme BLOSSE Monique, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée second adjoint et a été immédiatement installée.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT.

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes que l'élection du Maire, et sous la présidence de M. Jean-Jacques LASSALAS élu Maire, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin.

Avec une abstention et un bulletin blanc, le nombre de suffrages exprimés était de 13.
Majorité absolue : 7 voix.

Ont obtenu :

M. MULLER Jacques : 13 voix.

M. MULLER Jacques, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT.

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes que l'élection du Maire, et sous la présidence de M. Jean-Jacques LASSALAS élu Maire, à l'élection du quatrième adjoint.

Premier tour de scrutin.

Avec une abstention et un bulletin blanc, le nombre de suffrages exprimés était de 13.
Majorité absolue : 7 voix.

Ont obtenu :

M. BOUBET Julien : 13 voix.

M. BOUBET Julien, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième adjoint et a été immédiatement installé.